

DEPARTEMENT
REUNION.

COMMUNE :
SAINT-PIERRE

Communes de 1000 habitants et plus

ARRONDISSEMENT
SAINT-PIERRE

Election des Adjointes

Effectif légal du conseil municipal
..... 53.....

Nombre de conseillers en exercice
.....53.....

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois d'Avril à dix-sept heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de SAINT-PIERRE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. LORION David	Mme PAPY Anne Marie	
M. DIJOUX Stéphan	Mme HOARAU Berthe Denise	
Mme SIGISMEAU Béatrice	M. CADET André	
M. OMARJEE Mohammad	M. VON-PINE Bernard	
Mme AHO-NIENNE Sandrine	M. DAFFON Amédé	
M TEVANEÉ François	Mme TAYLLAMIN Patricia	
Mme FERDE Thérèse	M. MOREL Didier	
M. VALY Nazir	Mme AGATHE Chantal	
Mme FATIMA Sofa	Mme JETTER Régine	
M. DAMOUR Kichena	M. BELLON Stéphen	
Mme TIONOHOUÉ Sabrina	M. NARIA Olivier	
Mme CHAMBI-DJOUMBAMB A Marie Richela	Mme MALIDI Mariaty	
M. POTIN Philippe	M. ACAPANDIE Freddy	
Mme ROUVRAIS Simone	Mme ARAYE Hélène	
M. MINATCHY Mariot	Mme BÉDIER Corine Marie Andrée	
Mme ALAGUIRISSAMY Nadine	Mme BOYER Pascaline	.
M. BRET Jean Paul	M. BASSE Pascal.	
Mme NASSIBOU Guilaine	M. BOYER Thierry	

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-pvelecadj-AU
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

M. BALZANET Jonhy		
Mme GUIEN Marie Claire		
Mme PALIOD Marie Claude		
M. PERIANAYAGOM Albert		
Mme BRINDON Marie Line		

Absents :... M. RAVAT Adame, M. BALAYA Armand, M. SAUTRON François, Mme HOARAU Brigitte, M. ANDA Jean Gaël, Mme GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie.

Représentés¹ : M. TAN Jean Willy, M. KHELIF David, Mme MALET Viviane, M. VAYABOURY Patrick, Mme RAYMOND Edmée, Mme RIVIERE Christelle.

1. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur David LORION élu maire le 10 Avril 2025, affaire n°38/1874, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Madame ARAYE Hélène a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.1 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné :

Deux assesseurs au moins : Madame PAPY Anne Marie et Monsieur Mohammad OMMARJEE.

1.2. Nombre d'adjoints

L'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que dans chaque commune il doit y avoir un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer librement le nombre de ses adjoints, sans que celui-ci n'excède 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit $53 \times 30\% = 15$.

L'article L 2122-2-1 du CGCT précise que dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints

¹ Préciser s'ils sont excusés

chargés d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit $53 \times 10\% = 5$.

Le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE le nombre d'adjoints à quinze (15) et d'adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers à cinq (5).

1.3 Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus. L'heure d'arrivée des élus en cours de séance est mentionnée dans le procès-verbal général.

1.4 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1-5 Résultats du premier tour de scrutin

a -	Nombre des conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b -	Nombre de votants (enveloppes déposées)	47
c -	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)	00
d -	nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	01
e -	Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	46
f -	Majorité absolue	24

Nom du candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Stéphano DIJOUX	46	QUARANTE SIX

1-6 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Stéphano DIJOUX.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

2 - Observations :

3 - Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 17 Avril 2025, à dix-sept heures, trente-neuf minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, la secrétaire et les assesseurs.

Le Maire
M. David LORION

La secrétaire
Mme ARAYE Hélène

Les assesseurs

Mme Anne Marie PAPY

M. Mohammad OMARJEE,



ELECTION DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION
Annexée au procès-verbal de l'élection

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	Stéphano DIJOUX	14/08/1956	1 ^{er} adjoint	46
Mme	Béatrice SIGISMEAU	18/01/1958	2 ^{ème} adjointe	
M.	Mohammad OMARJEE	26/06/1985	3 ^{ème} adjoint	
Mme	Sandrine AHO NIENNE	21/01/1974	4 ^{ème} adjointe	
M.	François TEVANE	21/02/1977	5 ^{ème} adjoint	
Mme	Thérèse FERDE	13/09/1963	6 ^{ème} adjointe Adjointe de quartier	
M.	Nazir VALY	02/05/1970	7 ^{ème} adjoint	
Mme	Sofa FATIMA	28/02/1965	8 ^{ème} adjointe Adjointe de quartier	
M.	Kichena DAMOUR	01/09/1970	9 ^{ème} adjoint	
Mme	Sabrina TIONOHOUE	11/07/1972	10 ^{ème} adjointe	
M.	Willy TAN	26/04/1962	11 ^{ème} adjoint	
Mme	Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA	26/05/1961	12 ^{ème} adjointe Adjointe de quartier	
M.	Philippe POTIN	04/03/1961	13 ^{ème} adjoint	
Mme	Simone ROUVRAIS	22/03/1947	14 ^{ème} adjointe	
M.	Mariot MINATCHY	16/03/1963	15 ^{ème} adjoint	
Mme	Nadine ALAGUISSAMY	23/12/1966	16 ^{ème} adjointe Adjointe de quartier	
M.	Jean Paul BRET	20/09/1965	17 ^{ème} adjoint	
Mme	Guilaine NASSIBOU	25/07/1969	18 ^{ème} adjointe Adjointe de quartier	
M.	Jonhy BALZANET	19/10/1970	19 ^{ème} adjoint	
Mme	Marie Claire GUIEN	02/03/1947	20 ^{ème} adjointe	

Fait à Saint-Pierre, le 17 Avril 2025

Le Maire
M. David LORION



Les assesseurs

Mme Anne Marie PAPY

La secrétaire
Mme ARAYE Hélène

M. Mohammad OMARJEE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-pvleleadj-AU
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025